



La Fédération Française de Motocyclisme crée le label Moto Education - Insertion

la moto au service de l'Éducation et de l'Insertion

La Fédération Française de Motocyclisme a décidé de créer un Label Moto Education - Insertion s'inscrivant dans le cadre de sa mission de service public. Moyen de réhabilitation sociale notamment auprès des jeunes déscolarisés ou des adultes en marge du monde institutionnel, la moto est souvent attrayante car ludique et peut facilement être accessible à tous.

En développant la pratique de la moto dans le champ éducatif et en mettant la compétence de professionnels au service des publics en difficulté, la FFM s'engage, par l'intermédiaire de ses éducateurs diplômés, à dispenser un enseignement de qualité pour une pratique saine et porteuse de nombreuses valeurs.

La pratique de la moto présente des atouts indéniables :

- Elle redynamise et donne confiance.
- Elle permet de travailler sa condition physique.
- Elle permet de connaître ses limites, son potentiel et les besoins de son corps.
- Elle développe l'autonomie, le goût de la performance et implique des échanges et de la collaboration dans le cadre d'un travail en équipe.
- Elle amène aussi à travailler des valeurs citoyennes comme le respect de l'environnement, de soi et des autres. Elle peut favoriser des comportements positifs en terme de sécurité routière sur la voie publique.

La multiplicité des pratiques au sein de la Fédération Française de Motocyclisme offre la possibilité à chacun de découvrir et d'exercer selon son identité et ses aspirations :

- ◆ TRIAL
- ◆ ENDURO
- ◆ VITESSE
- ◆ MOTOCROSS



La moto :
un outil qui
s'adapte à
son public...



Les missions de la FFM en matière d'insertion

La Fédération Française de Motocyclisme souhaite promouvoir et développer l'action de ses structures affiliées (Clubs, Comités Départementaux, Ligues) en matière d'éducation et d'insertion. L'objectif est d'écouter, de conseiller et d'aider à réaliser des projets, notamment en faveur des jeunes issus des quartiers sensibles. La Fédération s'engage, entre autres, sur les missions suivantes :

- Définir et animer un réseau d'acteurs,
- Valoriser les actions existantes,
- Réaliser des outils permettant l'aboutissement des projets,
- Aider à la formation des éducateurs,
- Labelliser des clubs ayant une action éducative.

Pour toutes ces raisons, la FFM a décidé de créer un label Moto Education - Insertion



Label FFM Moto Education - Insertion

Le label est une reconnaissance officielle de la part de la FFM attribué aux clubs, associations ou collectivités selon des critères définis ci-dessous.

Le label réunit des opérateurs travaillant dans le champ de l'insertion sociale et/ou professionnelle. Tous se retrouvent autour de valeurs éducatives communes et utilisent un support attractif, la moto, pour lutter contre l'exclusion et favoriser l'intégration sociale et économique des publics qu'ils accueillent.

L'opportunité du Label pour les acteurs de l'insertion

Le label de la FFM valorisera les jeunes qui ont participé à ces projets. Ils se sentiront estimés car soutenus par une institution qu'ils reconnaissent comme légitime.

Il légitimera également l'action aux yeux des partenaires du sport motocycliste et facilitera la mise en place de partenariats locaux.

Il permettra une écoute plus attentive des interlocuteurs institutionnels et politiques. Il garantira au public la qualité de l'accueil, de l'enseignement et des conditions de déroulement de l'action.

Les critères d'attribution du Label

Objectifs :

- Favoriser l'accès à la pratique auprès de public cible,
- Les projets sportifs à organisation collective (création d'un Team) seront considérés comme prioritaires (participation à l'opération "un Team/une Ville", au Championnat de France d'endurance Vitesse catégorie 50cc etc...). En effet, dans cet esprit, tous les rôles peuvent être valorisés (pilotes, mécanos, assistants, etc..),
- adhérer aux valeurs éducatives,
- travailler en partenariat avec des professionnels de la moto.



Partenariats :

L'action doit être menée par une structure sociale (Education Nationale, collectivités territoriales, caritatives, handisport,) en partenariat avec une structure FFM (ligue, moto-club).

Réglementation :

L'action doit être menée dans le respect de la réglementation FFM avec un encadrement qualifié en conformité avec les règles de sécurité.

Procédures d'obtention du Label

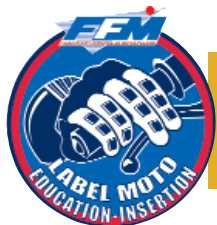
- Elaborer un projet définissant le public concerné, la structure support, et l'objectif recherché (voir le dossier Méthodologie). La Direction Technique Nationale (DTN) étudiera le dossier et proposera l'attribution du label au Comité Directeur de la FFM.
- La DTN conseillera les structures dont les dossiers nécessiteront des améliorations ou des modifications.

- Un courrier officiel de la FFM sera adressé aux collectivités locales et territoriales pour annoncer l'attribution de ce label à une structure domiciliée sur leur territoire,
- Durée : ce label est attribué annuellement et doit faire l'objet d'une demande de renouvellement.

FFM - Philippe THIEBAUT - pthiebaut@ffmoto.com - Tél : 01.49.23.77.19

OBJECTIFS DU LABEL

- Fédérer autour d'une activité moto des publics en situation difficile,
- Développer et mobiliser des ressources personnelles, les identifier et permettre à chacun de les réinvestir dans un parcours d'insertion socio-professionnelle,
- Travailler sur des notions citoyennes au travers du respect de soi et des autres, la compréhension et l'adhésion aux règles de l'activité,
- Stimuler et valoriser les rapports sociaux par l'échange, la collaboration et la mise en œuvre d'un travail en équipe (création d'un team, participation à des compétitions...),
- Mobiliser le public sur une activité sportive permettant également d'aborder des notions de santé : besoin du corps (alimentation saine, besoin de sommeil, hygiène du corps), gestion du stress et de l'anxiété,
- Valoriser les compétences et leur transfert dans un autre contexte, enseigner l'acceptation de l'échec et la persévérance.
- Prévenir les conduites à risque en apportant une information sur la réglementation (port du casque, d'équipement adapté...) et la sécurité routière,
- Amener le public à participer à des compétitions pour évoluer sur des repères directement transférables au travail : organisation et collaboration dans le travail, répartition des tâches, respect des consignes et de la hiérarchie, ponctualité, assiduité,
- Maintenir le contact au-delà du projet moto et profiter de la dynamique ainsi établie pour élaborer les étapes d'un parcours personnalisé en lien avec les partenaires locaux,
- Favoriser la mixité sociale en construisant les projets incluant différents publics.



Méthodologie pour un projet d'action

Vous êtes éducateur, président ou membre d'un Club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme, vous êtes convaincu de la portée éducative de notre sport et vous souhaitez monter un projet.

Voici quelques règles à suivre pour le bon déroulement de votre projet éducatif :

1. Elaborer un constat

Il faut recenser les besoins en matière d'insertion, cibler le public et vous rapprocher des acteurs sociaux de votre territoire. Vous pouvez vous appuyer sur votre expérience, une étude ou un questionnaire pour établir cet état des lieux. Plus votre diagnostic sera élaboré et détaillé, meilleure sera l'efficacité éducative du projet.

2. Définir des objectifs

A partir de votre constat, vous pouvez formuler des objectifs clairs et précis définissant le public visé, les partenaires potentiels, le mode de financement et d'évaluation de l'action.

3. Mettre en œuvre l'action éducative

La Fédération Française de Motocyclisme a défini l'action éducative selon 5 phases :

- ❖ Une action structurante dans le temps,
- ❖ Une ouverture spatiale (ne pas rester dans le quartier ou le circuit),
- ❖ L'apprentissage de règles,
- ❖ La création d'un lien social (mixité sociale, générationnelle...),
- ❖ La santé et la connaissance de son corps.

Il est important de noter que le public concerné doit être, dans la mesure du possible, acteur de son projet. L'éducateur est un metteur en scène.

4. Evaluer

L'après-action constitue une étape importante. L'évaluation du projet demeure indissociable de son bon fonctionnement. Il faut alors comparer les résultats obtenus aux objectifs fixés initialement. Cela permet d'orienter l'action de manière différente (ce sera le diagnostic de l'opération future).

La pérennisation des actions passe par la régularité de l'engagement des partenaires. Dans ce cadre, l'évaluation est le meilleur atout de la continuité du projet.



Intégrer des partenaires éducatifs et financiers tout au long du projet

Les parents, l'école, l'éducateur, la maison de quartier... sont autant de maillons de la chaîne éducative qui doivent participer au projet. L'enjeu est alors de transférer les règles sociales intégrées dans le club à la vie quotidienne.

Ces partenaires sont :

- Les maisons de quartiers,
- Les Maisons de Jeunes et de la Culture,
- Les Centres Sociaux,
- Les Missions locales,
- Les Centres Communaux d'action sociale,
- Les autres associations sportives ou culturelles,
- Les associations travaillant dans le champ du social et de l'insertion.

Les partenaires devront également être institutionnels et financiers :

- Communes et et/ou communauté de communes,
- Conseils régionaux et/ou généraux,
- DRJS avec les référents Sport Education Insertion,
- Education Nationale,
- Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Caisse d'Allocation Familiale,
- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances,
- Agence de l'éducation par le sport.

Enfin, fondations d'entreprises, mécènes ou appels à projets peuvent permettre de financer en partie les actions :

Qu'ils soient financiers, institutionnels, techniques ou humains, les partenaires sollicitent une méthodologie de projet élaborée selon le plan proposé ici.

Pour inciter les clubs à participer aux différents projets, la Fédération accompagnera techniquement les clubs dans la rédaction des dossiers.



Exemples d'actions



UNE ÉCOLE DE LA VIE, UNE PÉDAGOGIE DE LA RÉUSSITE

Viltäis RACING DIVISION ne se résume pas uniquement à une pratique sportive, mais à des ambitions éducatives et citoyennes. Cette action, menée au cours de 7 saisons, a permis de réunir plus de 70 jeunes d'âges et d'origines sociales et culturelles différents autour de valeurs fortes.

Dans la pratique du sport les jeunes découvrent l'engagement, la solidarité avec l'esprit d'équipe, la combativité, l'effort, le dépassement de soi, la prise de responsabilités, la rigueur, l'émulation, le fair-play avec l'acceptation de la défaite... Chacun construit sa personnalité en apprenant à connaître l'autre, à le respecter et à agir collectivement.

Cette expérience collective valorisante est un vecteur d'insertion qui contribue à développer le lien social et peut être transposable professionnellement. Chacun apporte sa pierre à l'édifice : du pilote, au mécanicien en passant par le chronométrateur, panneateur, cuisinier, logisticien... Les jeunes s'investissent dans une dynamique d'apprentissage et de développement personnel.

Notre but dans la compétition n'est pas de chercher à détruire l'autre mais de montrer que tout est possible. L'équipe enregistre plusieurs titres à son palmarès : triple Champion de France d'Endurance en catégorie 50cc Open et pour leur première année en catégorie moto 600cc, les jeunes ont remporté le Championnat de France d'Endurance 600cc Supersport 2008.

Viltäis : Yannick LUCOT - viltäis-anima@wanadoo.fr - Tél. : 04.70.48.25.00

L'ACTION MOTO DE L'ESPACE DYNAMIQUE INSERTION DE L'ASSOCIATION A.C.R

Depuis 1977, l'association ACR développe des actions d'insertion en direction des publics les plus en difficulté. Son Espace Dynamique Insertion accueille des jeunes de 16 à 25 ans sur des actions collectives et dans le cadre d'un suivi individuel.



Il a pour objectifs d'aider ces jeunes à résoudre leurs problèmes, identifier les ressources sur lesquelles s'appuyer pour faire évoluer leur situation et leur permettre d'établir un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Dans le cadre de cet accompagnement, ACR a mis en place en 2008, une action autour de la moto. Elle accueille une vingtaine de jeunes issus des quartiers de Chanteloup-les-Vignes et des territoires voisins, elle leur permet de s'initier au motocross tout en leur offrant une information sur la prévention routière et le code de la route.

Cette activité permet aux jeunes de développer l'autonomie et des ressources physiques, elle canalise l'énergie et les amène à l'acceptation des règles et la reconnaissance de leur utilité. La pratique de la moto travaille également la confiance, l'assurance, le respect de soi et des autres. Elle a permis à l'équipe éducative de renouer le contact avec des jeunes très désocialisés, en rupture avec les dispositifs qui leur sont dédiés. Pour la plupart d'entre eux, il a été possible d'engager un travail d'accompagnement dans le but de construire un parcours individualisé vers la formation ou l'insertion professionnelle.

ACR - Noëlle LABARRAQUE : nlabarraque@acr.asso.fr - Tél. : 01.30.50.31.07

" Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité pédagogique et notamment que la tolérance est inséparable de l'exigence, la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective, le respect fonde l'autorité, l'écoute légitime, la parole. C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité. "

Extrait de la Charte de l'Union Nationale l'Habitat des Jeunes

Activité Moto 50 cm³ - 125-4 Temps

Mobiliser des jeunes entre 12 à 18 ans autour d'un projet fédérateur, permet de développer des valeurs universelles, des objectifs sportifs, sociaux et éducatifs.

◆ L'activité Moto 50 cm³ - 125-4T permet à un groupe de 9 jeunes de l'agglomération du Puy en Velay, et plus précisément du quartier du Val Vert, de s'investir dans la réalisation de différentes activités liées à l'environnement du deux roues : mécanique, pilotage, découverte de la compétition, préparation logistique d'un team. Leur implication passe par plusieurs étapes dans un esprit d'équipe avec l'objectif de participer à des manches de Championnat de France d'Endurance 50 cm³ - 125-4 Temps.

◆ L'activité est mise en place par le Service de Prévention Spécialisée de la Mairie du Puy en Velay, le référent est un éducateur spécialisé titulaire du BFM.

Le travail en Prévention Spécialisée consiste à répondre à la demande de jeunes entre 12 - 25 ans. Suivant leur problématique, les enjeux liés à leur requête, nous allons définir un accompagnement singulier. Il s'agit d'instaurer dans le temps une relation de confiance pour être identifié comme "personne ressource".

Pour le travailleur social, l'activité s'avère comme un outil éducatif indispensable. La pratique d'une activité permet de faire exprimer des sensations de plaisirs, d'efforts et de découvrir des qualités que l'on imaginait pas, d'acquiescer une meilleure confiance en soi.

◆ Le projet moto 50 cm³ permet aux adolescents de se confronter aux risques liés à la pratique du deux roues, avec les précautions requises en terme de sécurité. Nous avons choisi de développer une activité à risque parce que nous trouvons que la vie est un enchaînement de risques que nous devons prendre pour pouvoir évoluer. Nous sensibilisons les jeunes aux risques et nous leur apprenons à les réduire par l'assimilation de règles. Dans son accompagnement, l'éducateur spécialisé transpose les situations vécues sur l'activité pour démontrer aux jeunes qu'ils sont capables de réussir dans leur vie quotidienne, dans leurs projets personnels quand les règles et les apprentissages sont respectés.

Mairie du Puy en Velay : David RIGAUD - david.rigaud@yahoo.fr - Tél. : 04.71.04.06.47



Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier PARIS
Tél : 01.49.23.77.00 - Fax : 01.47.00.08.37 - e-mail : ffm@ffmoto.com

www.ffmoto.org